



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 13

Réunion du : **Jeudi 22 Décembre 2022**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

TIRAGE AU SORT 1/8^{EME} DE FINALE COUPE DU VAR U18

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA, Directrice Administrative, en présence de M. André VITIELLO, Secrétaire Général, M. Jean Paul RUIZ, Vice-Président, M. Gérard IVORA (Président Commission des Terrains), M. Guy BOUCHON, Président Commission des Activités Sportives, M. Benoît JANIN de T. PIVOTTE SERINETTE, M. Jean Michel HUMBERT, Mme Christelle HUMBERT et Clément HUMBERT, tous les trois de l'US VAL ISSOLE.

1/8^{ème} COUPE DU VAR U18

**A jouer le 29 Janvier 2023 – Date butoir
sur le terrain du club premier nommé**

SC DRAGUIGNAN / SANARY
FC PUGET / PAYS DE FAYENCE
HYERES FC / FREJUS ST RAPHAEL
PIVOTTE SERINETTE / ASPTT TOULON
LORGUES / SC TOULON
US VAL ISSOLE / ST MANDRIER
JS BEAUSSET / MAR VIVO

Exempt : RACING FC TOULON



RAPPEL CALENDRIERS DES COUPES DU VAR

COUPE DU VAR SENIORS

1/16ème de Finale : les rencontres qui étaient prévues le 8 Janvier 2023 sont décalées au 29 Janvier 2023. **Date butoir.**

COUPE DU VAR U19

2^{ème} Cadrage à jouer le 8 et 9 Avril 2023.

COUPE DU VAR U18

1/8ème de Finale à jouer le 29 Janvier 2023.

COUPE DU VAR U14 – U15 – U16 – U17

1/4 de Finale à jouer le 8 et 9 Avril 2023.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ